

Demande de congé à faire parvenir 1 mois avant à l'IA.
Avant le 11 décembre 2018.

Nom et prénom :

Fonction :

Ecole :

Commune :

M. l'Inspecteur d'Académie
sous couvert IEN

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNUipp-FSU de la Drôme intitulé

«Quelle direction pour l'école ?»

Ce stage se déroulera **vendredi 11 janvier 2019 de 9h00 à 16h30 à la Maison des Syndicats, 17 rue Georges Bizet 26000 Valence.**

Il est organisé par le SNUipp-FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).

A

Le.....

Signature